



Sonthofen/Schaan/LI, le 26 octobre 2023

Communiqué de presse

Coni est la « Ville des Alpes de l'Année 2024 »

Coni, chef-lieu de la province du même nom dans le Piémont, portera le titre de « Ville des Alpes de l'Année » en 2024. Le jury international estime que Coni est une Ville des Alpes par excellence.

Deux occasions pour célébrer : lors de l'ouverture de la 24^e Foire traditionnelle du marron, le titre de « Ville des Alpes de l'Année » 2024 a été décerné à Coni. Les membres de l'association du même nom ont choisi la ville de 56 000 habitant·e·s pour lui conférer ce titre en 2024 à l'assemblée des membres. Était présente au siège de l'association à Sonthofen/DE, une délégation composée de l'assesseur municipal Alessandro Spedale, de Marta Minore, membre de l'administration de Coni, de Jacopo Elia de l'association de jeunesse du Club alpin italien CAI, de Gabriele Farina, président du conseil des jeunes ainsi que de Roberto Monaco, représentant de Rifai, le réseau italien pour les médiateur·trice·s dans les zones rurales.

C'est un grand honneur pour nous », se félicite Patrizia Manassero, maire de Coni. « En tant que Ville des Alpes nous pourrions mettre les montagnes et toute la région ainsi que ses défis-au cœur de nos préoccupations en 2024 et nouer des relations avec d'autres villes dans l'arc alpin qui sont également très attachées aux montagnes. »

« Le titre de la Ville des Alpes de l'Année 2024 confirme le chemin que nous avons choisi à Coni ces dernières années », constate Alessandro Spedale, assesseur municipal. « Il nous permet des échanges fructueux démontrant de nouvelles solutions aux défis de cette région montagnaise. »

Une politique responsable au-delà du périmètre urbain

« Malgré leur taille souvent petite, les villes de l'arc alpin jouent un rôle crucial pour leurs environs : on doit multiplier la population d'une ville alpine par dix pour bien pondérer son importance par rapport aux métropoles situées loin des Alpes », explique Wolfger Mayrhofer, secrétaire général adjoint de la Convention alpine, à l'assemblée des membres. « Cela vaut également pour la ville de Coni qui réalise de nombreuses initiatives transfrontalières – par exemple des projets internationaux ayant trait au changement climatique », ajoute le président du jury Norbert Weixlbaumer qui a également analysé la candidature de la ville pour le titre. Coni s'engage, entre autres, à valoriser le Train des Merveilles, lien historique transfrontalier entre Coni et Nice.

Association « Ville des Alpes de l'Année »

Comité directeur : Ingrid Fischer (présidente),
Barbara Greggio, Michèle Rabbiosi (vice-
présidentes), Marcella Fratta, Raphaël Castéra,
Paolo Luciani (assesseurs)

Secrétariat : Kirchstrasse 5, 9494 Schaan, Liechtenstein
+423 237 5353 | office@alpenstaedte.org | www.alpenstaedte.org

Sièges : 87527 Sonthofen,
Allemagne, Rathausplatz 1

Sur le plan local, le plan stratégique « Agenda local 2030 » définit les objectifs et les sujets importants comme l'inclusion sociale, l'énergie et le recyclage, la mobilité douce (domicile-travail) ainsi que la préservation de la biodiversité. Coni gère directement une zone naturelle humide : la réserve de 5 500 hectares se situe à proximité de la ville, sur les rivières de Gesso et de Stura et est prisée par les habitant·e·s en tant que lieu de détente. Créé récemment, le service « Metromontagna » de l'administration municipale travaille sur les liens entre la ville et ses environs et les opportunités et défis qui y sont liés. Un autre exemple pour une politique orientée vers l'avenir, c'est la création par la ville, du parc-éponge urbain Ferruccio PARRI.

Le titre « Ville des Alpes de l'année » récompense autant les réalisations faites jusqu'à présent qu'il motive les habitants à poursuivre l'idée d'un bel avenir pour tou·t·e·s. Grâce aux mesures mises en œuvre, la ville de Coni s'inscrit de manière digne dans la liste de villes vouées à la mise en œuvre de la Convention alpine.

L'association « Ville des Alpes de l'année » et le titre du même nom

Depuis 1997, un jury international décerne le titre de « Ville des Alpes de l'année » aux villes dans l'arc alpin équilibrant les intérêts de l'économie, de l'environnement et du social de manière exemplaire comme le veut la Convention alpine. Ce titre est une récompense pour la politique qu'une certaine ville mène, et une incitation à continuer sur ce chemin. Les villes distinguées collaborent au sein d'une association. Le réseau a été tissé par des villes en Slovénie, Allemagne, Autriche, Suisse, Italie et en France. www.villedesalpes.org

Pour toute question, s'adresser à :

Magdalena Holzer, directrice de l'association « Ville des Alpes de l'Année », tél. : +423 237 5353, +43 670 402 2493, magdalena.holzer@alpenstaedte.org

Informations supplémentaires :

www.villedesalpes.org/town/cuneo-2024/

Association « Ville des Alpes de l'Année »